



Nombre de membres En exercice : 29 Présents : 19 Votants : 26	DCM 133-2023 Date de la convocation : mardi 14 nov 2023
--	---

L'an deux mille vingt-trois le vingt novembre à 19H00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison des vendangeurs, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur François AUDRIN, maire,

**Etaient présents :**

M. JF. AUDRIN, Maire, PONS Maxime, EVOUNA NGUEMA Graziella, RUST Albert, NICOLAS Pierre, CHOMEL Chantal adjoints, PHILIPPOT Jacques, COEURVEILLE Marylène, MASSONNET Christian, BLOND Laurent, SCHMITT Jérôme, SCHULIAR Christian, GUILLET Marie, GIRAUDON Stéphane, FOULQUIER Audrey CHATELIN Matthieu, MALDONADO Nicolas, BOUCHAMI Muriel CAZILHAC Jean-Marc,  
**Conseillers- ères,**

**Absents-es et représentés-ées :**

CARMONA Robert par AUDRIN JF, MAILLE Dany par EVOUNA NGUEMA Graziella, DENJEAN Lucie par GUILLET Marie, CASQUEL Stéphanie par PONS Maxime, ANGLES Thierry par BOUCHAMI Muriel, ARTERO Sandrine par CAZILHAC Jean-Marc,

**Absents-es et excusés-ées**

CALVERIE Marina, VALETTE Martine, TESSIER Sandra

**VOTE DE LA CHARTE ENGAGÉ POUR LE VEGETAL**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, la charte régionale « *engagé pour le végétal* » proposée par FREDON Occitanie :

- L'extension de la loi Labbé interdisant l'usage de produits phytosanitaires dans les espaces publics, interdit désormais l'usage des produits phytosanitaires de synthèse à l'ensemble des espaces communaux. La charte Objectif Zéro Phyto évolue donc pour proposer de nouveaux engagements en faveur du végétal.
- Fruit de cette évolution, la nouvelle charte régionale « *engagé pour le végétal* » propose désormais une démarche évolutive et valorisante pour tendre vers la végétalisation et les bonnes pratiques entourant la gestion du végétal.
- Les objectifs visés concernent des enjeux à la fois sanitaires et environnementaux: santé humaine ; santé du végétal assurant sa pérennité ; accueil de la biodiversité; perméabilité des sols ; rafraichissement urbain ; insertion paysagère...



- L'engagement de la collectivité dans la charte conduira, conformément au cahier des charges, à s'engager dans un plan d'actions progressif pour une gestion de l'espace public assurant la pérennité du végétal. Ce plan d'action sera accompagné d'actions de formation des agents et d'information des administrés.

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de s'engager en faveur du végétal, d'adopter le cahier des charges et solliciter l'adhésion de la collectivité à la charte régionale « engagé pour le végétal » pour le niveau : 2**

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire,

Jean-François AUDRIN

